

LES FORMALITES DU TESA

11 Formalités pour le TESA

6 formalités au moment de l'embauche	5 formalités à l'issue du contrat de travail
la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)	le bulletin de paie
le contrat de travail	la conservation du double du bulletin de paie
le signalement au service de santé au travail	la déclaration trimestrielle des salaires
l'inscription sur le registre unique du personnel (RUP)	l'attestation Pôle emploi
la demande de bénéfice des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel	la déclaration annuelle des salaires à réaliser auprès des services fiscaux
l'immatriculation du salarié;	

Je souhaite en savoir plus

04 78 19 61 50



www.grainedemplois.fr